

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 novembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-3131

présenté par
M. Zulesi

ARTICLE 30

Supprimer l'alinéa 1.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement, travaillé avec France Urbaine, a pour but d'éviter la suppression de l'article article 1609 quater A du code général des impôts (CGI) dédié à « l'expérimentation des péages urbains ». Alors que la mise en place des ZFE est, depuis août 2021, devenue obligatoire pour 11 agglomérations, il semble particulièrement inopportun de se priver d'un outil de régulation des mobilités dans les territoires les plus denses et les plus soumis aux pollutions atmosphériques.